

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale  
des collectivités locales

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 3 juillet 2007 relative aux statistiques  
sur les finances départementales. – Exercice 2006**

NOR : INTB0700079C

*Pièce jointe* : une fiche de renseignements complémentaires sur la dette, et une notice explicative.

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales deux exemplaires du compte administratif 2006 de votre département ainsi qu'un exemplaire des annexes traitant de la dette quand celles-ci font l'objet d'un document séparé.

Cet envoi est à adresser à la direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mme Doguet (Brigitte), 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Vous voudrez bien également faire parvenir la fiche de renseignements complémentaires sur l'état de la dette jointe, éventuellement par courrier séparé afin de ne pas retarder la transmission du compte et son annexe.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre ces documents avant le 15 août 2007. L'obtention de ces données conditionne la publication dans des délais utiles de l'ouvrage « Les finances des départements en 2006 ».

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des collectivités locales,*

E. JOSSA

COMPTES ADMINISTRATIFS DES DÉPARTEMENTS 2006

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – ÉTAT DE LA DETTE

**Note explicative**

0) Attention : les montants sont à inscrire en euros, sans décimale.

1) Les stocks de dette (capital restant dû) au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne doivent pas comprendre les emprunts souscrits en cours d'année 2006, même s'ils donnent lieu à des remboursements dès 2006 (capital ou intérêts), ce qui leur vaut parfois de figurer à l'état de la dette départementale.

2) On se limitera, s'agissant des mouvements financiers, aux seuls mouvements réels affectant le contenu du compte administratif : en conséquence – par exemple – on ne comptabilisera pas comme « réaménagement de la dette » les opérations qui n'apparaissent au compte qu'en opérations d'ordre ni – *a fortiori* – celles qui, bien qu'inscrites sur l'état de dette, ne font l'objet d'aucune écriture au compte administratif.

3) Il est rappelé que le montant des annuités est égal au montant des remboursements en capital augmenté des intérêts payés dans l'année ; tous autres frais financiers, et notamment les éventuelles pénalités liées à la renégociation de la dette ne sont pas à comptabiliser comme des intérêts de dette (les frais liés à la renégociation de la dette seront inscrits en page 2 de la fiche de renseignements complémentaires).

4) Page 1, les montants inscrits aux lignes « Stock ... », « Intérêts », « Remboursement... », « Annuité » de la rubrique « D. Dette totale » sont égaux aux sommes des montants figurant sur les mêmes lignes aux rubriques « A. Dette pour emprunt », « B. Dette récupérable », et « C. Dette pour autres engagements (y compris METP) » ; la dette totale s'entend donc hors dette garantie.

5) Les montants figurant en première colonne de la rubrique « C. Dette pour autres engagements (y compris METP) » correspondent à la totalité de la dette pour autres engagements, et incluent donc le montant des subventions en annuités versées au secteur communal (les communes et leurs groupements).

6) Page 2, on comptabilisera en emprunts de refinancement les emprunts destinés à rembourser par anticipation un capital restant dû, même si ces emprunts sont accordés – pour un montant identique – par d'autres banques que celle(s) qui avai (en)t accordé le prêt initial.

7) Les stocks de dette en fin d'exercice (31 décembre 2006) devront correspondre aux stocks de dette en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2006) diminués des remboursements réalisés dans l'année et augmentés du produit des emprunts contractés dans l'année.

8) Les flux relatifs à la dette totale (remboursements, intérêts) à mentionner en page 1 sont inscrits en mouvements réels aux chapitres 923 et 943 du compte administratif ; les montants inscrits en A (dette pour emprunts), en B (dette récupérable) et en C (dette pour autres engagements), doivent être cohérents avec d'une part les montants de l'état de la dette, fournie en annexes, et d'autre part avec les montants inscrits aux chapitres 923 (dette et autres opération financières) et 943 (opérations financières).

En règle générale, tout commentaire de nature à faciliter la compréhension des informations portées sur cette fiche sera le bienvenu ; réciproquement, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Doguet (Brigitte), tél. : 01-49-27-35-85 ; mail : [brigitte.doguet@interieur.gouv.fr](mailto:brigitte.doguet@interieur.gouv.fr).

DGCL – DESL

Fiches de renseignements complémentaires

## COMPTE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL 2006

## ÉTAT DE LA DETTE

DÉPARTEMENT : \_\_\_\_\_

1. DETTE DÉPARTEMENTALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006 (hors dette garantie)**A. – DETTE POUR EMPRUNT** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 8)

Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	40	_____	
Intérêts versés	41	_____	
<i>(Etat de la dette – annexes)</i>			
Remboursement du capital	42	_____	
<b>(Yc remb. anticipé inscrit au budget)</b>			
<i>(Etat de la dette – annexes)</i>			
Annuité	43	_____	43 = 41 + 42

**B. – DETTE RÉCUPERABLE** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 8)

Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	44	_____	
Intérêts versés	45	_____	
<i>(Etat de la dette – annexes)</i>			
Remboursement du capital	46	_____	
<b>(Yc remb. anticipé inscrit au budget)</b>			
<i>(Etat de la dette – annexes)</i>			
Annuité	47	_____	47 = 45 + 46

**C. – DETTE POUR AUTRES ENGAGEMENTS (y compris METP)** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 5, 8)

Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	48	_____	dont Subventions en annuités au secteur communal
Intérêts versés	49	_____	79 _____
<i>(Etat de la dette – annexes)</i>			
Remboursement du capital	50	_____	87 _____
<b>(Yc remb. anticipé inscrit au budget)</b>			
<i>(Etat de la dette – annexes)</i>			
Annuité	51	_____	

**D. – DETTE TOTALE** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 4, 8)

Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	52	_____	52 = 40 + 44 + 48
Intérêts versés	53	_____	53 = 41 + 45 + 49
<i>(Chapitre 943, articles 6611, 6615, 6711))</i>			
Remboursement du capital	54	_____	54 = 42 + 46 + 50
<b>(Yc remb. anticipé inscrit au budget)</b>			
<i>(Chapitre 923, articles 16 [+ articles 8017, 8018 et 269 pour la dette pour autres engagements])</i>			
Annuité	55	_____	55 = 43 + 47 + 51
			et 55 = 53 + 54

2. DETTE DÉPARTEMENTALE AU 31 DÉCEMBRE 2006 (hors dette garantie) (voir remarques 0, 7)

**A. – DETTE POUR EMPRUNT** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 8)

Dettes pour emprunt	88	_____	
Dettes récupérables	89	_____	
Dettes pour autres engagements	90	_____	
Dont subventions en annuités aux communes	91	_____	
<b>Dettes totales</b>	92	_____	92 = 88 + 89 + 90

3. RÉAMENAGEMENT DE DETTE (voir remarques 0, 2, 6)

Capital remboursé par anticipation	83	_____	83 = 81 + 82
Dont avec emprunt de refinancement	81	_____	
Dont sans emprunt de refinancement (sur fonds propres)	82	_____	
Frais de renégociation	84	_____	

4. CRÉDITS RENOUVELABLES (CLTR, OCLT) (voir remarques 0, 2)

Article 16449 en recette	85	_____	
Article 16449 en dépense	86	_____	

5. DETTE GARANTIE (voir remarque 0)

Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	93	_____	
Intérêts	94	_____	
Remboursement du capital	95	_____	
Annuité	96	_____	96 = 94 + 95
Stock au 31 décembre 2006	97	_____	